

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250716DEC073

Objet: Avenant n° 2 au marché n° 2024-759 - Création d'un poste de Police et DSIT lot n° 7 : menuiseries extérieures - PVC

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2024-759 relatif au lot n° 7 Menuiseries extérieures - PVC pour la création d'un poste de Police et DSIT conclu avec la société SMB,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 juillet 2025,

CONSIDERANT qu'en cours de chantier des modifications ont rendues nécessaires des prestations supplémentaires,

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2024-759 :

- Titulaire : SMB SARL – 01430 VIEU D'IZENAVE
- Dénomination du marché : Création d'un poste de police et DSIT
- Lot n° 7 : Menuiseries extérieures - PVC
- Objet : Prestations supplémentaires en cours de chantier
- Montant de l'avenant : + 400,00 euros H.T.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 069-216900290-20250716-20250716DEC073-AU



VILLE DE BRON
Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

PROCÈS VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

mardi 08 juillet 2025

Avenant n°2 au marché n°2024-759 Création d'un poste de Police et DSIT Lot n° 7 : Menuiseries extérieures - PVC

Conformément au code de la commande publique (Art R21.94-2), un marché peut être modifié lorsque des fournitures ou services supplémentaires sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. De telles modifications ne peuvent être supérieures à 50 % du montant du marché initial.

Conformément à l'article L1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avis de la commission est sollicité pour tout pourcentage d'augmentation supérieur à 5 %.

EMARGEMENT

1er collège : personnes ayant voix délibératives	Nom et prénom	Signature
	<u>Président</u>	
	Evelyne BRUNET	
	<u>Titulaires</u>	
	Linda TABTE	
	Marc DUBIEF	
	Raphaël SULTANA	
	Jean-Baptiste DOZOLME	
	Anne-Laure BADIN	
	<u>Suppléants</u>	
2ème collège : personnes ayant voix consultatives	Nathalie BRAMET-REYNAUD	
	Pascal MIRALLES-FOMINE	
	Marion CARRIER	
	Françoise KIRASSIAN	
	Jean-Pierre ANGOSTO	
	<u>Voix consultatives :</u>	
	Comptable public ou son représentant	Excusée
	Représentant de la Direction Départementale de la Protection des Populations – Protection du marché et sécurité du Consommateur	Excusée
	<u>Agents de la collectivité ou personnalités désignées</u> Par le président de la commission en raison de leur compétences dans la matière qui fait l'objet de la consultation	
	Denis ENJOLRAS Directeur des Affaires Juridiques Et de la Commande Publique	Excusé
	Sandrine BARGES Responsable de la Commande Publique	
	Vincent GARREAU Directeur du Patrimoine	

- ☒ Le quorum de la commission est atteint. Elle peut valablement délibérer.
☐ Le quorum de la commission n'est pas atteint. La commission est annulée.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025

Reçu en préfecture le 22/07/2025

Publié le 22/07/2025



ID : 069-216900290-20250716-20250716DEC073-AU

Après avoir pris connaissance du Rapport d'Analyse des Offres, la Commission d'appel d'offres

☒ rend un avis favorable pour le projet d'avenant n°2 du marché n°2024-759 :
Pour : **Unanimité** Contre :

Abstentions :

☐ rend un avis défavorable pour le projet d'avenant n°2 du marché n°2024-759 :

Pour : Contre :

Abstentions :

Observations éventuelles :

Signature de la Présidente :
Evelyne BRUNET




Création d'un poste de Police et DSIT
Lot n° 7 : Menuiseries extérieures - PVC
N° 2024-759

Avenant n°2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

La société SMB – 47 Chemin de la Part – Le BALMAY – 01430 VIEU D'IZENAVE – Société à responsabilité limitée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse sous le numéro 533 365 508, représentée par son gérant METZGER Raphaël, dûment habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 11/01/2024, la Ville de BRON a confié à la société SARL SMB le marché public n° 2024-759 relatif à la création d'un poste de Police et DSIT – Lot n°7 : Menuiseries extérieures - PVC pour un montant de 47 687,08 € HT.

En cours d'exécution du chantier, des prestations supplémentaires ont été nécessaires.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 : TRAVAUX CONCERNÉS ET MONTANTS

Les travaux en plus-value à prendre en compte pour ce présent avenant sont les suivants :

- Ajout d'une commande centralisée multicanaux : + 400,00 euros H.T

ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AVENANT

Le montant de l'ensemble de ces travaux en plus-value est de **+ 400,00 € HT**.

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	Marché Initial	Avenant n°1	Avenant n°2	Marché initial + avenants
Montants en € H.T.	47 687,08 €	+ 6 396,65 €	+ 400,00€	54 483,73 €
% augmentation		+ 13,41 %	+ 0,84 %	+ 14,25 %

ARTICLE 4 : CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL MAINTENUES

Toutes les autres clauses et conditions du marché, ainsi que ses avenants, demeurent inchangées.

A Amleuse....., le 09-07-25

SARL SMB

Le Maire,
Jérémie BREAUD

SARL S.M.B
47 chemin de la part
01430 LE BALMAY
~~+33 47 74 76 39 40 - Fax 04 74 76 39 40~~